COMMUNE DE CURTAFOND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2015

Renouvellement de la convention SPA

Le conseil accepte la convention à intervenir avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour la capture et la prise en charge des chiens et chats errants ou en état de divagation sur le domaine public, pour un montant de 0,32 € par habitant.

Renouvellement du contrat Berger-Levrault

Le conseil accepte le contrat à intervenir avec la Société Berger-Levrault pour la maintenance corrective et évolutive des logiciels w.magnus et e.magnus.

Modification simplifiée du PLU

Suite à sa décision du 4 novembre, le conseil municipal définit les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU, ayant pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°5, la modification de l'article UA 6 du règlement allégeant la contrainte du recul de 5 m et la prise en compte des évolutions réglementaires récentes.

Le dossier, après avis des Personnes Publiques Associées, sera tenu à la disposition du public en mairie du 26 janvier au 25 février 2015 inclus. Il sera approuvé lors de la séance du mois de mars.

Informations diverses

La population légale au 1er janvier 2015 s'élève à 734 habitants. Des informations détaillées peuvent être trouvées sur le site de l'INSEE.

Le Conseil Général a pré-réservé une subvention de 15 % pour la rénovation de la toiture et du clocher de l'église. La demande de subvention pour l'extension des vestiaires du terrain de sports n'a pas été retenue.

L'institution d'une taxe ordures ménagères a été votée lors de la dernière réunion de l'intercommunalité, au taux de 7 % applicable sur les bases du foncier bâti. Elle servira au financement de la nouvelle usine de traitement des déchets. Il est précisé que ce traitement a un coût supérieur au traitement des déchets provenant du tri sélectif. Les tournées de ramassage ont été réorganisées afin de permettre un remplissage plus conséquent du camion avant le vidage à Organom.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire déposé le 18 décembre 2014 par Mme Anne-Sophie Revoirard pour la construction d'une maison individuelle au lieudit « Les Brouilles »

- définit la fiche de poste d'agent d'entretien pour le recrutement d'un nouvel agent

- entend le compte-rendu :
  - par Mr Labalme de la réunion de la commission « voirie » ainsi que de la réunion avec les services techniques de la Communauté de Communes
  - par Mr Johan Gallet de la dernière réunion du Syndicat Veyle Vivante
  - par Mr Chavanellede la dernière réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc
  - par Mr Gibaud des visites du site de la commune, celui-ci étant de plus en plus consulté

- est informé des TAP organisés à Curtafond jusqu'aux vacances de février : musique, création d'objets en tissu, arts plastiques, multisports

- est informé de l'avancement du dossier de dénomination des rues par Mme Bécaud

- prend note que la commission des finances se réunira le mardi 27 janvier

- prend note que l'assemblée générale des sapeurs-pompiers aura lieu le vendredi 6 février

- est informé de l'avancement du projet de rénovation des vestiaires du terrain de sports

- prend note de la déception d'un grand nombre de personnes due à l'arrêt de l'installation des décos de Noël, suite au manque de bénévoles au sein de l'association « Cré'Anim ».